



Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,
1, place Saint Etienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9

Objet : Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Toulouse-Francazal
PJ : Support d'intervention du Collectif Francazal – Déclaration liminaire (Réunion du 19/11/2021)

Monsieur le Préfet,

Vous avez convoqué la Commission consultative de l'environnement de Toulouse Francazal le 25 novembre prochain.

Au nom de Collectif Francazal, je vous adresse nos doléances sur le fonctionnement de cette commission et vous informe des moyens par lesquels nous entendons exprimer notre mécontentement.

En premier lieu, j'aborderai la question des comptes-rendus de séance, qui peut paraître anecdotique mais qui est révélatrice du mode de fonctionnement de la commission.

Lors de la réunion du 19 octobre 2021, nous avons fait une déclaration liminaire dans laquelle nous demandions de revoir la procédure d'élaboration des comptes-rendus, dans les termes suivants :
« *Concernant le compte rendu, il ne nous semble pas que les modifications que nous apportons, lors de la séance suivante, soient prises en compte dans le compte rendu définitif. Nous demandons de pouvoir relire le compte rendu avant sa diffusion.* ».

Dans la pratique, les demandes de modifications du compte-rendu d'une réunion sont consignées sur le compte-rendu de la séance suivante et ne sont pas intégrées dans le compte-rendu concerné. Et, par conséquent, si on consulte un compte-rendu dans les archives, on n'a pas connaissance de ses amendements éventuels.

Sans tenir compte de la demande de relecture que nous avons formulée, le compte-rendu de la réunion du 19 octobre a été adressé aux participants le 20 janvier 2022, dans un délai bref, comme l'avait demandé le Secrétaire Général, mais sans relecture. (Il est à noter que la demande de relecture avant diffusion n'a rien d'exorbitant. C'est la pratique usuelle dans les administrations et les entreprises, car elle conjugue efficacité et transparence.)

Mais en l'occurrence, c'est le contenu même du compte-rendu qui interroge.

Nous affirmons qu'il ne relate pas fidèlement les débats qui ont suivi la présentation faite par la SETFA en ouverture de séance.

Non seulement les questions que nous avons posées sont mal rapportées, mais les réponses qui leur ont été faites le sont tout autant.

Pourtant notre intervention était claire et, à défaut de pouvoir accéder au vidéoprojecteur, nous avons distribué un document support de notre intervention, qui d'ailleurs n'est pas annexé au compte-rendu.

Collectif Francazal 22 rue des Bleuets 31270 CUGNAUX

Selon nous, le compte-rendu aurait dû rapporter clairement l'exposé des requêtes relatives aux deux sujets évoqués, l'activité militaire et les essais moteurs :

concernant l'activité militaire :

- *étude d'impact sur la zone de largage de Fonsorbes,*
- *délocalisation de la zone d'entraînement,*
- *fixation des modalités de traitement des plaintes,*
- *production de statistiques (nombre de rotations sur la zone de Fonsorbes, altitude des vols, niveau de nuisance sonore, pollution de l'air : rejets de gaz à basse altitude),*

concernant les essais moteurs :

- *présentation des ICPE*
- *ajout de statistiques permettant de connaître la durée des essais,*
- *étude d'impact sur les nuisances sonores et atmosphériques,*
- *atténuation du bruit et des émissions de gaz polluants : édification d'une aire d'essais moteurs.*

Au lieu de cela, le compte-rendu rapporte seulement les échanges qui ont suivi l'exposé des requêtes. De ce fait, il n'est pas fait mention de la demande de *production de statistiques* sur les mouvements dans la zone de Fonsorbes, à laquelle aucune réponse n'a été donnée.

Quant à la requête concernant l'*étude d'impact* des essais moteurs, elle est simplement évoquée par des interventions d'élus : il n'apparaît pas qu'il s'agit d'une demande primordiale du Collectif Francazal.

Par ailleurs, certaines conclusions ne ressortent pas du compte-rendu.

Ainsi, sur la question du traitement des plaintes concernant l'Armée, il n'est pas rapporté que, dans un premier temps, les représentants de l'Armée ont indiqué qu'ils n'avaient pas les moyens de traiter les plaintes et qu'ils ne les traiteraient pas. Seule leur réponse évasive à la question du Secrétaire général est retranscrite.

Ne figure pas non plus dans le compte-rendu, la réponse donnée par l'exploitant de l'aéroport au Secrétaire général qui l'interrogeait sur la suite qu'il entendait donner à la demande d'édification d'une aire d'essais moteur : « *aucune suite car il n'y a pas de plaintes* ».

En définitive, le compte-rendu envoyé aux participants masque la réalité des conclusions, qui est la suivante : à une ou deux exceptions près, toutes les requêtes ont été rejetées.

De plus, l'impartialité du compte-rendu pourrait être améliorée : lorsqu'une déclaration d'un intervenant est consignée, la moindre des choses serait de rapporter la réplique qui lui a été opposée. Par exemple, cette phrase « *Il [un représentant de l'Armée] fait remarquer que l'urbanisation autour de l'aéroport s'est développée mais en connaissance de son activité* ». La réponse que nous avons donnée, même si elle est dérangeante, aurait dû être retranscrite.

L'analyse du compte-rendu de la dernière réunion montre bien, s'il en était besoin, la pertinence de notre demande d'amélioration de la procédure d'élaboration du compte-rendu.

Nous demandons, par conséquent, que le règlement intérieur de la commission soit amendé.

La rubrique « Relevé de conclusions » pourrait préciser que le projet de relevé de conclusions est soumis aux participants pour proposition de modifications et que son approbation en séance est faite après examen des amendements éventuels, qui seront intégrés au compte-rendu définitif.

La question de la consultation des comptes-rendus, soulevée en réunion, trouve sa réponse dans le règlement intérieur : les comptes-rendus doivent être publiés sur le site internet de l'exploitant. De plus, il est d'usage de les inscrire dans les archives du site internet de la préfecture, ce qui n'a pas été fait depuis 2009.

La question des comptes-rendus des réunions de la commission n'est pas le seul grief dont nous voulons vous faire part.

Sur le fonctionnement de la commission, nous demandons à avoir accès aux moyens de présentation disponibles. Le refus de mettre à notre disposition le vidéoprojecteur utilisé par l'exploitant de l'aéroport, crée un déséquilibre de traitement à l'avantage du collège des professions aéronautiques. Cela n'est pas acceptable.

Mais c'est surtout le bilan de la commission qui nous préoccupe.

Certes, il y aurait beaucoup à dire sur le caractère uniquement consultatif de la commission, sur la faiblesse de la représentation des associations de riverains, mais ces questions relèvent de la loi et ne seront pas abordées ici.

La commission de Toulouse-Franczal, qui compte 10 années d'existence, n'a jamais été consultée sur une « question relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome pouvant avoir une incidence sur l'environnement », comme le prévoit l'article L571-13 du Code de l'environnement, sauf lors de l'introduction des procédures GNSS, qui aurait plutôt une incidence positive. Il y a pourtant eu, au cours de cette période, des changements importants susceptibles d'avoir un impact négatif : l'arrivée de sociétés de maintenance, l'assouplissement des horaires de l'aérodrome, l'ouverture de l'aérodrome à de nouveaux types d'aéronefs (ULM, drones) ou à une nouvelle activité (définition de zones de parachutages), la suppression de certaines restrictions (notamment l'interdiction des vols charters).

Par ailleurs, sur les sujets proposés par les riverains, le bilan de la commission est quasi nul.

La question des essais moteurs a certes fait l'objet d'une convention, négociée entre l'exploitant et les usagers, en l'absence des associations. Cette convention définit un cadre sur les horaires et les localisations des essais moteurs tendant à minimiser les nuisances sonores. Mais elle est très insuffisante et néglige un aspect essentiel : l'émission de gaz polluants.

Il reste que la DREAL n'a jamais pris en compte nos demandes d'inspection des IPCE présentes sur l'aérodrome. Une seule entreprise, aujourd'hui disparue, a fait l'objet d'un rapport, mais, dans celui-ci, l'étude des nuisances sonores est limitée aux travaux d'atelier, les essais moteurs effectués en plein air étant complètement ignorés.

Quant à l'approche de l'exploitant, qui n'a pas été contestée par l'administration : « Pas de plaintes, pas d'aire d'essais », elle est insoutenable. Il y a sur l'aérodrome une activité intense, liée au développement de l'aéro-industrie, qui produit une pollution sonore et atmosphérique qu'il faut atténuer le plus possible, qu'il y ait ou non des plaintes. La construction d'une aire de confinement ne devrait pas être une option. C'est une affaire de santé publique.

Le second thème récurrent concerne l'activité militaire autour de l'aérodrome, notamment sur le secteur de Fonsorbes, où se situe une zone de largage de la Direction générale de l'armement. Ni les très nombreuses plaintes des riverains, ni les requêtes que nous avons réitérées sans relâche dans le cadre de la commission et en dehors, n'ont eu le moindre effet, si ce n'est, en 2015, une intervention du préfet pour demander des comptes sur les manœuvres des armées françaises et européennes.

Le constat est décourageant :

- impossible d'obtenir une étude d'impact, pourtant réclamée par le Président de Toulouse Métropole,
- refus d'envisager de fermer le site de Fonsorbes, bien qu'il se trouve désormais enclavé dans l'aire urbaine de Toulouse,

- aucune prise en charge des plaintes par l'Armée,
- pas de production de statistiques sur les vols autour de Fonsorbes.

En attendant, depuis 2015, le secteur ouest de Toulouse subit des vols à basse altitude, produisant une pollution sonore et atmosphérique intolérables, occasionnant des gênes insupportables et altérant la santé des populations survolées.

En définitive, le bilan de la commission, son fonctionnement insatisfaisant, nous conduisent à nous interroger sur son utilité et, en tout état de cause, à reconsidérer les moyens que nous mettons en œuvre pour obtenir des réponses favorables à nos requêtes.

Si nos arguments ne sont pas écoutés, si, malgré notre tentative de dialogue dans le cadre institutionnel, nous n'obtenons aucune avancée, nous devons bien nous résoudre à trouver d'autres voies pour faire entendre nos revendications.

Dans un premier temps, en signe de protestation, lors de la prochaine réunion de la commission, nous refuserons d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion et nous ne participerons pas au débats inscrits à l'ordre du jour.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

A Cugnaux, le 18/11/2022,

Pour le Collectif Francazal,



Bernard Gineste, président